

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU SYNDICAT MIXTE DE REALISATION POUR LA FILIERE DE TRAITEMENT DES DECHETS  
SITOM SUD GARD**

**SEANCE DU 11 MARS 2025**

Nombre de membres en exercice		
Afférents au Conseil syndical	En exercice	Membres présents
<b>40</b>	<b>39</b>	<b>22</b>

Date de convocation	<b>05/03/2025</b>
Date d'affichage	<b>05/03/2025</b>

<b>DL25009</b>	<b>OBJET : Application de la fongibilité des crédits.</b>
----------------	---

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ, le onze mars, s'est réuni à dix-sept heures trente le Comité Syndical du Sitom Sud Gard dans la salle des délibérations de Nîmes Métropole, sous la présidence de Monsieur Richard TIBERINO, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués et suppléants suivants :

**Cté Agglo. Nîmes Métropole :** M. Bernard ANGELRAS, M. Jean-Luc CHAILAN, M. Patrick DE GONZAGA, Mme Sylvette FAYET, M. Jean-Jacques GRANAT, M. Jean-Christophe GREGOIRE, M. Antoine MARCOS, M. Frédéric PASTOR, Mme Véronique POIGNET-SENGER (suppléante), M. Franck PROUST, Mme Marie-France RAINVILLE (suppléante), M. David-Alexandre ROUX, M. Richard TIBERINO, M. Frédéric TOUZELLIER, Mme Valentine WOLBER (suppléante)

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence :** M. Juan MARTINEZ

**Cté Com. Petite Camargue :** M. Jean-Paul GERAUD, Mme Katy GUYOT, M. Didier LEBOIS, Mme Françoise TURRIBIO (suppléante)

**Cté Com. Pont du Gard :** Monsieur Alain LAGET

**Cté Agglo. Alès Agglomération :** M. Christophe BOUGAREL

Absents :

**Cté Agglo. Nîmes Métropole :** M. Frédéric BEAUME, M. Abderzak BERKANI, Mme Monique BOISSIERE, M. Jacques BOLLEGUE, M. Emmanuel CARRIERE, Mme Claude DE GIRARDI, M. Jack DENTEL, M. Jean-François DURAND-COUTELLE, M. Théos GRANCHI, M. Julien PLANTIER, Mme Christine TOURNIER BARNIER, Mme Pascale VENTURINI

**Cté Com. Piémont Cévenol :** M. Lionel JEAN

**Cté Com. Beaucaire terre d'Argence :** M. Jean-Michel AZEMA, M. Jean-Marie GILLES

**Cté Com. Petite Camargue :** Mme Martine KUFFER

**Cté Com. Pont du Gard :** Mme Christelle ARMANDI

**Cté Agglo. Alès Agglomération :** M. Laurent CHAPELLIER, M. David GUIRAUD

**Cté Com. Pays d'Uzès :** M. Gérard DAUTREPPE, M. Frédéric SALLE LAGARDE

Avaient donné procuration :

Mme Martine KUFFER à M. Didier LEBOIS

Mme Claude DE GIRARDI à M. Richard TIBERINO

M. Jean-François DURAND-COUTELLE à M. Jean-Luc CHAILAN

**Secrétaire de séance :** M. David-Alexandre ROUX

**Monsieur Jean-Christophe GREGOIRE, vice-président, expose,**

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil syndical de déléguer au Président de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Président informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender si besoin, la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité. Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au conseil syndical le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Président en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

– D'autoriser Monsieur le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget primitif 2025.

***Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme et certifié exécutoire***

Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 22 + 3 pouvoirs  
Abstention : 0  
Contre : 0

**Approuvée à l'unanimité**



Le Président du SITOM Sud Gard

**Richard TIBERINO**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-253002950-20250311-DL2025009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/03/2025

Publication : 13/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

